



**Ministère de la santé et de la prévention, en  
charge de la protection sociale généralisée**

**Direction de la santé**

**IFPS Mathilde Frébault**

BP 1984, 98713 Papeete - TAHITI – Polynésie française –Mamao

☎ : 40 50 82 99

Email : [@](mailto:secretariat.ifps@sante.gov.pf) : <https://www.service-public.pf/dsp>

## **SELECTION 2020**

**DOSSIER D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE  
SELECTION POUR L'ENTRÉE A L'INSTITUT DE  
FORMATION DES PROFESSIONS DE SANTE MATHILDE  
FREBAULT POUR LES CANDIDATS RELEVANT  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

***Pour les candidats justifiant de trois années d'expérience professionnelle et ayant comptabilisé les trois années de cotisation à un régime de protection sociale en France ou en Polynésie française***

N° du candidat  
(à remplir par l'IFPS)

**FICHE D'INSCRIPTION POUR  
EPREUVE DE SELECTION POUR  
L'ENTRÉE EN FORMATION  
INFIRMIERE 2020**

Photo à coller

**IDENTITE**

Civilité :  Mademoiselle  Madame  Monsieur

Nom patronymique : \_\_\_\_\_ Nom d'épouse : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse géographique : \_\_\_\_\_

BP : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_ Téléphone fixe : \_\_\_\_\_

Adresse mail \_\_\_\_\_ *(bien lisiblement svp)*

**SITUATION ADMINISTRATIVE**

**1. Le(s) diplôme(s) détenu(s) (Photocopie(s) à fournir)**

Case(s) à cocher

- D.E.A.S  Diplôme obtenu le plus élevé : .....
- D.E.A.P
- D.A.S
- BAC général à préciser : .....
- BAC professionnel à préciser : .....
- Autre(s) diplôme(s) à préciser : .....
- Sans

***Si titulaire du BAC ou diplôme équivalent, cocher votre choix d'accès à la formation infirmière :***

- o via CONCOURS :  OUI **ET** via PARCOURSUP  OUI  NON

**2. Votre situation actuelle (justificatif (s) à fournir : 3 ans d'expérience professionnelle et 3ans de cotisation à un régime de protection sociale en France ou en Polynésie française)**

Vous êtes salarié(e) Secteur :  Public  Privé

Employeur : ..... Fonction : .....

- A temps partiel  A temps complet
- Vous êtes patenté(e)
- Sans emploi

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A : ..... Le : .....

Signature :

# CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

CANDIDAT
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Fiche d'Inscription (ci-joint) munie d'une photo</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Photocopie de la carte nationale d'identité (<b>recto et verso</b>) ou du passeport <b>en cours de validité</b> pour l'ensemble des épreuves (à défaut, joindre la photocopie de la demande de renouvellement),</li></ul> <p>☞ En cas de perte ou de vol de votre pièce d'identité <b>DANS LE MOIS PRECEDANT LES EPREUVES</b>, vous devez :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>Inform</b>er l'<b>IFPS PAR TELEPHONE</b></li><li>2. Fournir <b>le jour des épreuves</b> : La déclaration de perte ou de vol</li></ol>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Pour les ressortissants hors Union Européenne : photocopie de la carte de séjour (<b>recto et verso</b>) <b>en cours de validité</b></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ 1 grande enveloppe autocollante A4 timbrée à 250 frs <i>libellée à l'adresse du candidat ou à sa boîte postale</i></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ 2 enveloppes autocollantes moyennes marron timbrées à 80 frs <i>libellées à l'adresse du candidat ou à sa boîte postale</i></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Le ou les copies des diplôme(s) détenu(s); ou cas échéant ;</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Le (s) attestation(s) employeur(s) justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Attestation d'affiliation du régime de protection sociale en France ou en Polynésie française justifiant de 3 ans de cotisation</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Un curriculum vitae actualisé</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Une lettre de motivation signée</li></ul>

## PAR VOIE DE COURRIER

**ENVOI DU DOSSIER COMPLET SOUS-ENVELOPPE GRAND FORMAT A4-DERNIER DELAI 09 MARS 2020 MINUIT CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI (PASSE CE DELAI, TOUT DOSSIER SERA REFUSE SANS ETRE TRAITÉ.)**

A L'ADRESSE SUIVANTE :

**IFPS Mathilde Frébault**  
**BP 1984, 98713 Papeete - TAHITI – Polynésie française –Mamao**  
**☎ : 40 50 82 99**  
**Email : [@ : <https://www.service-public.pf/dsp>](mailto:secretariat.ifps@sante.gov.pf)**

**OU**

**DEPÔT DU DOSSIER COMPLET A L'IFPS – DERNIER DELAI Lundi 09 mars 2020 16h00**  
**(TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ)**

# FORMATION INFIRMIERE 2020

Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier

## CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Les candidats justifiant de trois années d'expérience professionnelle et ayant comptabilisé les trois années de cotisation à un régime de protection sociale en France ou en Polynésie française.

La date à prendre en compte pour comptabiliser les trois années de cotisation à un régime de protection sociale en France ou en Polynésie française est celle de la clôture des inscriptions aux épreuves de sélection soit **Lundi 09 mars 2020**.

**Cette voie d'accès est adaptée aux candidats en reconversion professionnelle (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ou autres expériences professionnelles en dehors du domaine sanitaire) même s'ils sont titulaires du baccalauréat.**

## NOMBRE DE PLACES

Le nombre de places ouvertes pour l'IFPS Mathilde Frébault est fixé à : **4**

## MODALITES DE SELECTION

Les épreuves de sélection sont au nombre de deux :

**1° Une épreuve écrite d'une durée totale d'une heure notée sur 20 points** répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve **comprenant** :

- **Une sous-épreuve d'une durée de 30 minutes** rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
- **Une sous-épreuve de calculs simples de 30 minutes** notée sur 10 points.

**2° Un entretien de 20 minutes noté sur 20 points portant sur l'expérience professionnelle du candidat.**

Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, et comprenant les pièces suivantes :

- La copie de la pièce d'identité
- Le ou les diplôme(s) détenu(s)
- Les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestation(s) de formations continues
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation

Chacune des deux épreuves est notée sur 20 points.

**Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.**

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20 sur 40.

## MODALITES D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la Direction de la santé.  
<https://www.service-public.pf/dsp/ifps/>.

## DIFFUSION DES RESULTATS

Les résultats sont diffusés sur le site internet de la Direction de la santé.

## ADMISSION DEFINITIVE

Conformément à l'arrêté du 21 avril 2007 modifié notamment par l'arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, l'admission définitive à l'IFPS est subordonnée à :

**a – la production, au plus tard le premier jour de la rentrée : d'un certificat médical par un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession ;**

**b - la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage d'un certificat médical attestant des vaccinations à jour, conforme à la réglementation en vigueur en Polynésie française.**

Pour les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme l'admission définitive est conditionnée à :

**c- la production d'une attestation signée de désinscription ou de non-inscription sur la plateforme PARCOURSUP.**

## MODALITES DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

## REPORT D'ADMISSION

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour l'année universitaire de l'année pour laquelle le candidat a été admis.

Par dérogation, le Directeur de l'établissement accorde pour une durée qu'il détermine, dans la limite cumulée de trois ans, un report pour l'entrée en scolarité dans son établissement :

1° de droit en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;

2° de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par l'étudiant justifiant de la survenance d'un événement grave l'empêchant d'initier sa formation.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit, six mois avant la date de rentrée, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante.

## CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTION FPC

<b>Ouverture des inscriptions</b>	<p><b>Lundi 24 février 2020 à partir de 8h00</b></p> <p>- Téléchargement du dossier sur le site de la Direction de la santé : <a href="https://www.service-public.pf/dsp/ifps/">https://www.service-public.pf/dsp/ifps/</a>.</p>
<b>Clôture des inscriptions</b>	<p><b>Lundi 09 mars 2020 à 16h00</b></p> <p><b>(cachet de la poste faisant foi)</b> ou le déposer à l'IFPS avant 16h00</p> <p>Horaires d'ouverture du secrétariat : 7 h30 à 16h00 – du lundi au jeudi 7h30 à 15h00 : le vendredi</p>
<p><b>Epreuve écrite</b></p> <p><b><u>Centre d'examen</u> : Papeete</b></p> <p><b>- IFPS « Mathilde Frébault »</b></p>	<p><b>Mardi 14 avril 2020</b> <b>(convocation aux épreuves <u>une heure avant</u>)</b></p> <p>De 8h30 à 9h00 : sous-épreuve de rédaction De 9h à 9h30 : sous-épreuve de calculs simples</p>
<p><b>Epreuve orale</b></p> <p><b><u>Centre d'examen</u> : Papeete</b></p> <p><b>- IFPS « Mathilde Frébault »</b></p>	<p><b>Mardi 14 avril 2020 au Vendredi 17 avril 2020</b> <b>(convocation aux épreuves <u>une heure avant</u>)</b></p> <p>Début des oraux le Mardi 14 avril 2020 à 13h00 <i>(sous réserve d'ajustement selon le nombre de candidats)</i></p>
<b>Affichage des résultats : (4 places)</b>	<p><b>Jeudi 07 mai 2020 à 10h00</b></p> <p><i>à l'IFPS et site internet de la Direction de la Santé</i></p> <p><b>Aucun résultat ne sera donné par téléphone</b></p>
<b>Confirmation admission :</b>	<p>Au plus tard le <b>Vendredi 15 mai 2020</b> dernier délai <i>(Les places non pourvues à l'issue des épreuves de sélection FPC seront réattribués aux candidats inscrits sur Parcoursup)</i></p>
<p><b>Rentrée</b></p> <p><b><u>Lieu d'affectation</u> : Papeete</b></p> <p><b>-IFPS « Mathilde Frébault »</b></p>	<p><b>Mardi 01 septembre 2020 à 8h00</b></p>